

Objectif

Assurer un premier niveau de formation pour permettre la compréhension des différents mécanismes de la paie

Moyen

Formation assurée par des consultants & formateurs professionnels de la paie.

Projection powerppt

Modalités

Présentation des différentes composantes d'un bulletin de paie et exercices avec corrigés

Évaluation des acquis : passage d'un QCM.

FORMATION GESTIONNAIRE DE PAIE

Référence : CF-GP-2J

Durée

2 jours

Public

Responsables et salariés des services administratifs souhaitant gérer le traitement de la paie.

Conditions d'admission et pré-requis

Connaissance des différents organismes sociaux et des chapitres principaux d'un bulletin de paie, connaissance RH

PROGRAMME

Journée 1:

Détermination du salaire brut soumis aux cotisations

- Le salaire minimum
- Le salaire conventionnel
- Les primes
- Les Heures supplémentaires et complémentaires
- Le contingent d'heures supplémentaires
- Le repos compensateur légal et de remplacement
- Les avantages en nature
- Les frais professionnels (exclusion du brut soumis)

- Les absences indemnisées / non indemnisées
- Congés payés
- Maladie
- Maternité
- Accident du travail
- Les Indemnités journalières de sécurité sociale
- Les indemnités journalières versées par des régimes de prévoyance
- La subrogation
- Les méthodes retenues (26ème, 30ème, la méthode préconisée par la Cour de Cassation)

Journée 2:

Du brut au net

- Les plafonds
- Les cas particuliers (Temps partiel, Employeurs multiples, Embauche/départ en cours de mois)
- Les cotisations sociales (taux, assiettes)
- Les cotisations Urssaf
- Reduction générale des cotisations patronales
- Cotisations Pole emploi
- Cotisations retraite (Cadre et non cadre)
- La prévoyance
- Les cotisations dues en fonction d'un dépassement de seuil d'effectif: Le transport, le fnal
- Le forfait social
- Les taxes assises sur les salaires (Taxe sur les salaires, la taxe d'apprentissage, la taxe sur la formation continue, l'effort de construction
- La CSG et RDS
- Le solde de tout compte
- Les indemnités de ruptures
- Le régime fiscal et social des indemnités de rupture
- Le régime fiscal et social des régimes de retraites et de prévoyances.